

La page du comité

Rapport succinct de la séance à huis clos du comité



Pour clore l'année, le comité de Médecins de famille Suisse s'est réuni le 16 décembre 2010 pour une séance à huis clos. Celle-ci avait pour objectif d'approfondir les thèmes prioritaires suivants: projet de managed care, tarif propre aux médecins de famille et création d'un Institut d'informatique de cabinet médical (ICM)

Projet de managed care

Le comité de l'Association des Médecins de Famille et de l'Enfance Suisse a analysé la situation actuelle et les points sur lesquels le Conseil National et le Conseil des Etats divergent encore dans le cadre du projet managed care. Il a fixé sa stratégie pour la suite. Tout d'abord, nous devons nous engager vigoureusement pour que le paragraphe supprimé par le Conseil des Etats «[...] les prestations d'organisations indépendantes de fournisseurs de services [...]» soit à nouveau intégré dans la loi, ceci dans l'optique de la tendance toujours plus marquée de certains assureurs à acheter des cabinets médicaux et à les exploiter avec des médecins salariés. Il ne faut pas que l'on en arrive à des réseaux uniquement tenus par les caisses. Cette indépendance ou «séparation des pouvoirs» doit être garantie.

Par ailleurs, le comité réclame le maintien de l'obligation d'offre des contrats de MC pour les caisses. Elle garantit, notamment dans les régions périphériques où l'offre de modèles de soins intégrés risque de ne pas être intéressante pour les assureurs, une négociation équitable entre les réseaux et les caisses.

Enfin, le comité s'exprime clairement en faveur de la suppression de la formule «Le Conseil fédéral doit fixer des exigences concernant la qualité nécessaire des réseaux de soins intégrés et l'étendue de la coresponsabilité budgétaire» ou, au moins, de la reprise de la formule d'origine du Conseil national.

Globalement, le comité considère que le projet managed care apporte un net progrès par rapport à la situation actuelle. Ceci notamment grâce à l'amélioration claire et obligatoire de la compensation du risque et à la nouvelle obligation de contracter pour les modèles de managed care.

Révision du TARMED (Tarvision) et tarif propre aux médecins de premier recours

Le comité s'est intéressé très intensivement aux questions tarifaires et aux problèmes de principe structurels du TARMED en coopération avec les spécialistes de la commission Tarifs de «Médecins de famille Suisse». Il s'est enquis des détails de la révision prévue du TARMED («Tarvision») de la FMH. Il est désormais incontesté que le TARMED n'a pas permis de réaliser son objectif original qui consistait à améliorer la situation des médecins de famille et à valoriser les prestations intellectuelles par rapport aux prestations techniques. Ceci notamment en raison d'interventions politiques telles que la neutralité des coûts et le surveillant des prix qui s'est répercutée nettement en défaveur des médecins de famille.

«Médecins de famille Suisse» lutte pour une meilleure représentation de l'activité du médecin de famille dans le tarif. Le comité s'accorde sur le fait qu'un calcul séparé des positions de la médecine de famille s'impose. Dans le cadre de la Tarvision, il existe désor-

mais une chance d'obtenir un chapitre propre à la médecine de famille dans TARMED. La commission Tarifs de «Médecins de famille Suisse» élabore en conséquence intensivement des positions tarifaires spécifiques pour les médecins de famille, et pouvant faire l'objet d'une délimitation. Ces travaux préliminaires pourront ensuite servir également l'objectif d'un tarif entièrement propre aux médecins de famille.

Projets pour l'institut d'informatique de cabinet médical (ICM)

Sur mandat du comité, la commission Informatique/eHealth de «Médecins de famille Suisse» a élaboré, en coopération avec l'Institut für Wirtschaftsinformatik de l'université de Saint-Gall (HSG), une proposition et un businessplan pour la création d'un ICM. L'ICM doit devenir un centre de compétences en informatique de cabinet médical proche des cabinets et servir d'interlocuteur pour les médecins praticiens, mais aussi pour l'industrie logicielle et les politiciens. Il faudra également qu'il pratique la recherche en étroite coopération avec les Instituts de médecins de famille. En qualité d'instance indépendante, il devra nous conseiller sur les questions informatiques, assurer des formations et permettre un développement de solutions de cyber-santé judicieux et compatible avec les nécessités du cabinet médical, par la certification de solutions logicielles.

Après la présentation de la proposition, le comité s'accordait sur le fait qu'il existe un besoin important d'un tel conseil et de tels services, de même que d'un leadership proche de la pratique pour les questions d'eHealth. En conséquence, il a mandaté sa commission spécialisée pour assurer le suivi de ces projets. Les prochaines étapes consisteront à aborder la FMH et d'autres partenaires de coopération et à faire avancer les travaux préliminaires avancés pour la création.

Bon à savoir

Avec cet article, PrimaryCare lance une nouvelle rubrique, «La page du comité de Médecins de famille Suisse». Il s'agira, à intervalles réguliers, d'établir un rapport sur les affaires les plus importantes traitées lors des séances du comité. Nos membres disposeront ainsi d'un aperçu plus détaillé des activités de notre association professionnelle. Le comité de MFE et la rédaction de PrimaryCare se réjouissent de répondre à un besoin des membres qui souhaitent plus d'information.

Gerhard Schilling, corédacteur en chef de PrimaryCare

Correspondance:

Dr méd. Gerhard Schilling

Membre du comité de «Médecins de famille suisses»

Chlini Schanz 42

8260 Stein am Rhein

gerhard.schilling@hin.ch